

*L'an deux mille quatorze le vingt neuf Avril à quinze heure,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame PUECH, Maire.*

Etaient présents :

PUECH Brigitte, FARGEOT Marie-Claude, HEBERT Françoise, JADOT Philippe, LECOFFRE Monique, LEJEUNE-VIGIER Liliane, LOUIS Denise, PORTELETTE Hélène, VANGEON Céline, VIVIEN Serge,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. FRISH Michel ayant donné procuration à Mme PUECH

Madame LEJEUNE a été élue Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

➤ Installation des 10 Membres du CCAS parmi les associations et membres désignés par le Maire

Cinq Membres élus nommés au niveau du Conseil municipal

PUECH Brigitte, Maire, Présidente du CCAS de fait
LEJEUNE-VIGIER Liliane, PORTELETTE Hélène, FARGEOT Marie-Claude, JADOT Philippe, VANGEON Céline,

Cinq Membres doivent être nommés au niveau des associations

Parmi les membres nommés :

1. Association des personnes âgées et de retraités représentée par l'Acleb, Madame Monique LECOFFRE
2. Association de personnes handicapées. Aucune association sur la commune. Formalité impossible. Le Maire, faute de candidat, est donc délié de son obligation et doit nommer une « personne qualifiée ». Le Maire nomme Monsieur Serge VIVIEN
3. Association oeuvrant dans le secteur de l'insertion et de l'exclusion. Aucune association sur la commune. Le Maire, faute de candidat, est donc délié de son obligation et doit nommer une « personne qualifiée ». Le Maire nomme Monsieur Michel FRISH
4. UDAF. Suite au courrier envoyé, aucun candidat proposé pour la commune. Formalité impossible. Le Maire, faute de candidat, est donc délié de son obligation et doit nommer une « personne qualifiée ». Le Maire nomme Madame Françoise HEBERT
5. Un membre complémentaire désigné par le Maire : Madame Denise LOUIS

➤ Election du Vice-président

Reportée à la prochaine réunion

➤ **Délégation du Centre Communal d'Action Sociale accordée au Maire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CCAS accorde au Président la délégation suivante : décider de l'urgence de l'attribution d'une aide sociale.

Approbation du compte administratif 2013 du compte de gestion 2013

Compte administratif 2013

Madame PUECH présente le compte administratif 2013 qui fait ressortir un résultat de fonctionnement de clôture de 14.041,92 €, un résultat de clôture 2012 de 9.246,19 €, soit un résultat cumulé 2013 de – 4.795,73 €. Hors la présence de la Présidente, le Conseil d'Administration, à la majorité (1 abstention) sous la présidence de Madame LEJEUNE vote le compte administratif 2013.

Compte de gestion 2013

Après avoir entendu et approuvé de compte administratif 2013 et considérant que les écritures du comptable sont conformes à celles de l'ordonnateur, à l'unanimité, le conseil d'administration vote le compte de gestion 2013.

Budget Primitif 2014

Madame PUECH présente le budget primitif 2014 du CCAS. Celui-ci est équilibré à 132.661,00 € en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement et est adopté à l'unanimité.

Subventions

- Association des aides à domicile : 8485,81 € (23 Ballainvillois en ont bénéficié en 2013)
- Ligue contre le Cancer : 300 €
- Association NEPALE : 300 €

Subventions adoptées à l'unanimité.

Aides sociales

A l'unanimité, le Conseil d'Administration prend acte et approuve les aides financières d'urgence :

1. prises par décision du Président du CCAS en vertu de la délibération du 14 mai 2008 donnant délégation

Régularisation. Six aides ont été attribuées en urgence

- o Janvier 2014 - 230 € de versés à la société SOGEMAC pour une aide de paiement de loyer suite à (dossier présenté par l'assistante sociale) pour un homme vivant seul avec un enfant en garde alternée
- o Février 2014 - 200 € de paiement exceptionnel d'une partie de la facture relative à un séjour en Angleterre (organisé par l'école Les Marais) pour l'enfant d'une famille en très grande difficulté

- Février 2014 - 85,74 € d'aide alimentaire pour une famille (couple et 4 enfants)
- Février 2014 - 198 € d'aide au paiement de la taxe foncière payée directement au centre des impôts de Massy pour une dame gravement malade qui a une perte de revenus
- Février 2014 - 75,25 € d'aide alimentaire pour une famille en difficulté momentanée (suite accident de travail, Monsieur n'a pas reçu les versements de la sécurité sociale)
- Mars 2014 - Prise en charge des repas de restauration scolaire pour les mois de mars, avril et mai pour trois enfants d'une famille en grande difficulté

Pour information : montant total à ce jour des dons pour Eléana DELFAUT : 11.095 €
Déposés en Trésorerie de Longjumeau et versés sur le compte de la maman. Ceci afin de payer les soins pour son enfant malade.

POINTS DIVERS

- Semaine bleue pour les Seniors – organisée en partenariat avec le CLIC – manifestation nationale – en octobre 2014
- Atelier de marche – groupe de 15 personnes complet. L'atelier va pouvoir commencer.
- C. VANGEON informe l'assemblée du salon autonomic qui a lieu en juin 2014 (handicap, grand âge, maintien à domicile)

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h45.

La Présidente du C.C.A.S.

Brigitte PUECH



Brigitte PUECH